

Proposition du Conseil administratif du 23 août 2023 en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 400 800 francs destiné à l'amélioration des mesures de modération de la circulation et de sécurisation des déplacements dans la zone 30 du quartier des Eaux-Vives.

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction

La zone 30 des Eaux-Vives a été mise en service en 2011. Son périmètre s'étend de part et d'autre de la rue des Eaux-Vives, qui n'en fait pas partie, et est délimité par le quai Gustave-Ador, l'avenue Alice-et-William-Favre, la route de Frontenex, la place de Jargonnant, l'avenue Pictet-de-Rochemont et les rues François-Versonnex et de la Scie.

Conformément aux exigences légales, un bilan du fonctionnement de la zone 30 a été réalisé en 2014 afin de détecter les carences en matière de sécurité des déplacements qui pourraient subsister et identifier les améliorations nécessaires à apporter. Un projet d'amélioration a donc été établi en 2017 et a permis, entre autres, d'établir un plan de mesures complémentaires, objet de la présente demande de crédit.

En parallèle, un important travail a été mené afin de compléter ces mesures, partout où cela était possible, par notamment de la végétalisation ponctuelle.

Outre les analyses techniques réalisées, les associations locales ont été consultées dans le cadre du bilan et ont pu exprimer leurs besoins pour une meilleure qualité de vie dans le quartier, ainsi que les actrices/acteurs et partenaires principaux de l'espace public.

Par ailleurs, ce projet d'améliorations s'inscrit dans un processus plus large d'amélioration de l'espace public dans et autour du quartier des Eaux-Vives; à savoir:

Améliorations réalisées

- l'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle confortable sur le quai Gustave-Ador (2018-2020);
- l'amélioration de la desserte du quartier avec la mise en service de la gare du Léman Express des Eaux-Vives accompagnée du premier tronçon de la voie verte (2019);

- l'aménagement de bandes cyclables sur l'avenue Pictet-de-Rochemont et la rue François-Versonnex et la connexion au U cyclable du quai Gustave-Ador via la rue de la Scie (2022).

Améliorations futures

- l'aménagement cyclable sur le bas du boulevard Helvétique;
- la sécurisation des traversées piétonnes non régulées de la rue des Eaux-Vives (mise en place d'îlots en dur) eu égard à la nouvelle norme sur les passages piétons (VSS 40 241), y compris de la végétalisation ponctuelle afin de lutter contre les îlots de chaleur. Le dépôt d'une autorisation de construire est prévu dans le courant de l'été 2023.

En 2024-2025, un important projet de réaménagement lié au développement d'une ligne à haut niveau de service de bus reliant la place des Eaux-Vives au nouveau quartier de Belle-Terre à Thônex (bus TOSA) améliorera considérablement la qualité de la route de Frontenex. Enfin, une étude sera lancée tout prochainement afin d'étudier l'aménagement d'un corridor vert sur la rue de Montchoisy entre le parc La Grange et la place du Pré-l'Evêque dans le but d'améliorer la mobilité piétonne, cyclable, de stopper le trafic automobile de transit et de végétaliser la rue afin de lutter contre les îlots de chaleur et, globalement, d'améliorer la qualité de l'espace public pour une meilleure qualité de vie en ville.

Exposé des motifs



«Zone 30 – Eaux-Vives» – Périmètre.

La zone 30 des Eaux-Vives a été mise en service en 2011 et fait partie du programme de mise en zone 30 des quartiers de la Ville de Genève inscrit au plan directeur communal Genève 2020.

L'ensemble des rues concernées possède un statut de réseau de quartier non structurant, à l'exception des rues de Montchoisy et du 31-Décembre, toutes deux classées comme réseau de quartier structurant.

La mise en place de ladite zone 30 a consisté principalement en:

- l'aménagement des portes d'entrée de la zone 30 avec marquage «zone 30», totem et mini-seuil;
- l'aménagement de mesures de modération, comme des avancées de trottoirs (marquages/potelets), des zones de stationnement alternées ainsi que des rétrécissements de chaussées ponctuels;
- la généralisation de la priorité de droite aux carrefours avec la réalisation d'un marquage approprié (lignes de guidage et rappel du statut de la zone 30 par des pictogrammes «30» sur la chaussée);
- la généralisation de contresens cyclables dans les tronçons de rues à sens unique disposant de gabarits de circulation suffisants;
- le tout avec un bilan de stationnement neutre.

En 2014, un bilan du fonctionnement de la zone 30 a été établi conformément aux dispositions de l'Ordonnance fédérale sur les zones 30 et les zones de rencontre ainsi que de la Loi genevoise sur les zones 30 et zones de rencontre (L 11, dite LZ30). Ce dernier a permis de dégager tant les apports positifs de la nouvelle réglementation que les carences ponctuelles ou plus générales auxquelles il convient de remédier impérativement. L'objectif de ce bilan a été d'évaluer l'efficacité des mesures de modération introduites, de définir les éventuelles mesures d'aménagement à mettre en place à long terme et de mettre en évidence les éléments à améliorer ou à modifier.

Le bilan a mis en évidence une baisse de la gravité des accidents après l'instauration de la zone 30. Seule la rue des Eaux-Vives présentait des risques pour les modes doux, ce qui militait pour son intégration dans la zone 30. Quant aux vitesses, elles respectaient toutes la vitesse V85 (vitesse en dessous de laquelle circulent 85% des VL libres soit non contraints par la circulation des autres véhicules) sauf la rue de Montchoisy, notamment au droit de l'école de Montchoisy (gabarits larges et linéarité de l'axe).

Le trafic a diminué sur la plupart des rues malgré le fait qu'un important trafic de transit est toujours constaté sur la rue de Montchoisy. Par ailleurs, du point de vue des associations de quartier et des habitant-e-s interrogé-e-s, les portes

d'entrée de la zone 30 sont peu visibles, les trottoirs traversants peu sécurisants, car pas assez marqués (bordure trop peu raide), les traversées piétonnes maintenues (tout comme celles de la rue des Eaux-Vives) peu sécurisées et enfin le stationnement vélo ajouté insuffisant. Globalement, c'est un sentiment encore de manque de sécurité qui prévaut à la suite de la mise en zone 30.

Maintien de certaines traversées piétonnes

La mise en zone 30 implique une suppression de l'ensemble des traversées piétonnes. Toutefois, moyennant un rapport technique, il est possible d'en maintenir certaines à proximité de lieux sensibles (écoles, homes, etc.) et sur les itinéraires scolaires. De nombreuses traversées piétonnes ont ainsi été maintenues dans le quartier des Eaux-Vives.

Selon le bilan du lot réalisé en 2014, un rapport contenant les améliorations suivantes a été établi:

- transformation des avancées de trottoirs réalisées en marquages/potelets en dur (bordures hautes);
- amélioration des portes d'entrée de la zone 30 par l'aménagement de trottoirs traversants;
- ces deux premières mesures ont fait l'objet d'une attention particulière du point de vue paysager avec, lorsque cela est possible, des propositions de plantations et plus généralement de la végétalisation;
- réaménagement d'une partie de la rue de l'Avenir (au droit de la fontaine) afin de mettre en valeur cet équipement, planter et dégrapper le bitume (lutte contre les îlots de chaleur);
- augmentation du nombre de places de stationnement pour les vélos;
- réduction du gabarit routier à la rue de Montchoisy afin de réduire les vitesses : une des deux interventions retenues consiste à réduire le gabarit de la rue pour élargir le trottoir devant l'entrée de l'école de Montchoisy, permettant ainsi de sécuriser les abords de l'école, de végétaliser et de placer du mobilier tels que des arceaux vélos et bancs Ville de Genève;
- amélioration des connexions cyclables du quartier avec les quartiers alentour.

Ce rapport concernant les améliorations précitées a également mis en avant, même si cet axe ne fait pas partie du périmètre de la zone 30, le besoin d'améliorations de la qualité de l'espace public de la rue des Eaux-Vives. La question de la piétonnisation d'un tronçon de la rue de Montchoisy a également été prise en considération et évaluée mais ne fait pas partie des améliorations retenues, tout du moins pas dans le cadre de cette demande de crédit.

Programme et descriptif des travaux

Les travaux vont principalement consister à aménager les portes d'entrée de la zone 30 avec des trottoirs traversants, à transformer les avancées de trottoirs réalisées en marquages/potelets en dur (bordures hautes) et à y planter 20 arbres.

16 trottoirs traversants et 27 avancées de trottoirs seront ainsi réalisés et permettront de modérer les vitesses aux différentes entrées de la zone 30. Toutes les traversées piétonnes seront équipées de bandes podotactiles et l'ensemble des espaces situés dans les zones de plantations seront traités avec des matériaux perméables (terre végétale, stabilisé, etc.).

Les aménagements sont ainsi assez « ponctuels » et répartis sur l'ensemble de la zone 30. Toutes ces mesures ont été réalisées dans d'autres zones 30 en Ville de Genève et ont démontré leur efficacité. Excepté pour les espaces plantés et végétalisés, les travaux sont limités à la pose de revêtements, de bordures et de marquages. Tous les nouveaux revêtements mis en œuvre seront de type phono-absorbant de dernière génération afin de contribuer à réduire le bruit routier.



*«Zone 30 – Jonction» – Exemple de trottoir traversant
Boulevard Carl-Vogt / rue du Village-Suisse.*

Transition écologique et cohésion sociale

Impact environnemental, cohésion sociale et prévention des discriminations

Le projet s'inscrit dans les objectifs de développement durable de la Ville de Genève. En améliorant la sécurité et le confort des déplacements pour les piétons et cyclistes, il contribue à encourager la marche et le vélo, dont les parts modales doivent augmenter de manière sensible au regard des objectifs climat de réduction de gaz à effet de serre et de neutralité carbone aux horizons 2030 et 2050.

Les mesures de modération contribuent à l'atténuation des nuisances sonores émises par les véhicules en circulation. L'ensemble des mesures permet l'amélioration du cadre et de la qualité de vie au sein du quartier avec des impacts positifs sur la santé et la sécurité des habitant-e-s et des usagères et usagers.

La question de la végétalisation a également été intégrée afin de prendre en compte la problématique des îlots de chaleur partout où cela était possible et au regard de la problématique stricte de la zone 30 et de ses besoins comme l'amélioration de la sécurité des mobilités douces.

Il va de soi que cet effort devra être renforcé dans le cadre des autres études qui vont prochainement être lancées dans le quartier, notamment l'étude pour un corridor vert sur la rue de Montchoisy entre le parc La Grange et la place du Pré-l'Evêque incluse. Une concertation a été menée dans le cadre du bilan de la zone 30 et les associations de quartier sont étroitement associées aux réflexions en cours dans le quartier.

Par ailleurs, la sécurisation des modes de déplacements doux (modes actifs que constituent la marche à pied et le vélo) contribue à renforcer la cohésion sociale des quartiers, ceux-ci n'étant plus seulement appréhendés du seul point de vue de l'automobiliste. Un quartier pacifié est la meilleure garantie afin que les habitant-e-s investissent plus largement l'espace public et se sentent davantage en sécurité.

Les travaux projetés dans cette demande de crédit ont été conçus afin de répondre aux critères de développement durable et objectifs de la Stratégie climat de la Ville de Genève de l'axe 3 (mobilité) et de l'axe 4 (aménagement du territoire):

- les eaux pluviales non polluées sont orientées en priorité vers les espaces plantés afin d'alimenter les plantations;
- de nombreux nouveaux espaces piétonnisés sont mis en œuvre avec des revêtements perméables (stabilisés) et de teinte clair (couleur sable) afin de réduire au minimum les effets d'îlots de chaleur en ville;
- les fosses des nouveaux arbres ont été dimensionnées afin de leur offrir un espace suffisant à leur développement (fosse en terre végétale et mélange terre-pierre sous les trottoirs aux abords des plantations).

Estimation des coûts

A. Estimation des coûts

Travaux de génie civil	
Installation de chantier	195 000
Démolition	186 000
Aménagement de surface	1 424 000
Plantations	550 000
Mobilier urbain	218 000
Marquage et signalisation	58 000
Divers et imprévus	107 000
Total	2 738 000

Honoraires

Ingénieur-e en transports	68 000
Ingénieur-e civil-e	93 000
Ingénieur-e géomètre, cadastration	41 000
Géotechnique, laboratoire	21 000
Héliographie	7 000
Total	230 000

Information publique et communication **27 000**

I. Coût total de la construction (HT) **2 995 000**

B. Calcul des frais financiers

I. Coût total construction (HT)	2 995 000
+ TVA (8,1% × 2 995 000 francs)	242 600

II. Coût total de l'investissement (TTC) **3 237 600**

+ Prestations du personnel en faveur des investissements

(4% × 3 237 600 francs) = 129 533 arrondi à	129 500
---	---------

III. Sous-total **3 367 100**

+ Intérêts intercalaires

(2% × 3 367 100 francs × 12 mois) / (2 × 12) = 33 678 francs arrondi à	33 700
--	--------

IV. Coût total de l'opération (TTC) **3 400 800**

V. Total du crédit demandé (TTC) **3 400 800**

Délai de réalisation

Après le vote du Conseil municipal et une fois le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer. Leur durée est estimée à 12 mois, ce qui implique que les intérêts intercalaires doivent être pris en compte, et sont inclus dans le chiffrage de la présente demande de crédit. La date prévisionnelle de mise en exploitation est 2025.

Référence au 18^e plan financier d'investissement 2023-2034 (p. 62)

Cet objet figure au 18^e PFI, en qualité de projet actif chiffré, sous le N° 102.605.38 pour un montant de 3 150 000 francs.

La différence entre le montant de l'opération estimée dans le PFI et celle indiquée dans la présente demande de crédit provient d'une part du fait de la modification et de l'agrandissement de certains carrefours et trottoirs traversants, et d'autre part de la demande de l'association «Vivre aux Eaux-Vives» pour l'ajout de trottoirs traversant en différents lieux.

Budget de fonctionnement

L'entretien et le nettoyage de cet aménagement seront assurés dans le cadre des budgets ordinaires des services de la Ville de Genève et nécessiteront une charge d'exploitation supplémentaire, à savoir:

- 18 000 francs par année pour le Service de la voirie-ville propre (VVP);
- 10 000 francs par année pour le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM);
- 5000 francs par année pour le Service logistique et manifestations (LOM);
- 10 000 francs par année pour le Service des espaces verts (SEVE).

Ces montants seront à provisionner sur les budgets ordinaires de chaque service concerné de la Ville de Genève, soit le groupe 31.

Charges financières annuelles

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,5% et les amortissements au moyen de 10 annuités, se montera à 368 800 francs.

Validité des coûts

L'estimation du coût est fondée sur les prix unitaires moyens du marché actuel des travaux de génie civil. Les coûts sont en valeur 2023. Aucune hausse éventuelle des prix n'est comprise dans les montants présentés.

Autorisation de construire

L'amélioration de la zone 30 du quartier des Eaux-Vives fait l'objet d'une requête en autorisation de construire N° DD 31455 qui est en cours d'instruction.

Régime foncier

Les parcelles sur lesquelles se situe le projet de cette demande de crédit font partie du domaine public communal de la Ville de Genève.

Information publique

Avant le début des travaux, une information sera diffusée aux riverain-e-s ainsi qu'aux commerçant-e-s à l'échelle du quartier. Ce document indiquera la nature des travaux effectués ainsi que leur durée. Il contiendra aussi des renseignements sur les plantations et la gestion de l'eau, en référence à la Stratégie climat de la Ville de Genève. Au fil de l'avancement du chantier, des lettres d'information seront distribuées de manière localisée, si nécessaire. Sur plusieurs sites au sein de la zone 30, des panneaux seront installés pour informer le public des travaux effectués et de leur durée.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire et bénéficiaire de ce crédit est le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM). Le projet a été établi par l'AGCM.

**Récapitulatifs des coûts d'investissement et planification des dépenses d'investissement - [A/B]
Impact sur le budget de fonctionnement - [C]**

Objet: amélioration des mesures de modération de la circulation et de sécurisation des déplacements dans la zone 30 du quartier des Eaux-Vives

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS (francs)

	Montant	%
Travaux de génie civil	2 738 000	80%
Honoraires	230 000	7%
Information publique et communication	27 000	1%
Frais financiers	405 800	12%
Coût total du projet TTC	3 400 800	100%

B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT (francs)

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2024	1 000 000		1 000 000
2025	2 400 800		2 400 800
Totaux	3 400 800	0	3 400 800

C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (francs) (nouvelles charges et nouveaux revenus)

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: AGCM – VVP – LOM et SEVE

CHARGES

		Postes en ETP
30 - Charges de personnel		
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	43 000	
31- Charges d'entretien des bâtiments		
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)	368 800	
36/37 - Subventions et dédommagements accordés		
Total des nouvelles charges induites	411 800	

REVENUS

40/42 - Revenus fiscaux et taxes	
43 - Revenus divers	
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage ...)	
46 - Subventions et dédommagements reçus	
Total des nouveaux revenus induits	0
Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	-411 800

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 400 800 francs, destiné à l'amélioration des mesures de modération de la circulation et de sécurisation des déplacements dans la zone 30 du quartier des Eaux-Vives.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 400 800 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2025 à 2034.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.